

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
III de l'article 46 *quindecies* QB de l'annexe III au code général des impôts**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	Fundación Ayuda En Acción
Forme juridique	Fondation de droit espagnol
Date de création	11 février 1999
Siège social	Bravo Murillo 178, 28020 Madrid, ESPAGNE
Adresse site internet	www.ayudaenaccion.org
Objet statutaire	La FUNDACIÓN AYUDA EN ACCIÓN a pour but « <i>la promotion et collaboration à des actions de solidarité, de coopération au développement et de bien-être social en général et de services d'assistance et sociaux, prêtant une attention particulière aux groupes et aux personnes en situation de vulnérabilité, d'exclusion sociale, de pauvreté et d'inégalité, en mettant l'accent sur les enfants</i> ».
Date de l'agrément	11 décembre 2019
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues au 4 <i>bis</i> de l'article 238 <i>bis</i> du code général des impôts.
Durée de validité de l'agrément	Entre le 11 décembre 2019 et le 31 décembre 2022
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués entre le 11 décembre 2019 et le 31 décembre 2022 au profit de la FUNDACIÓN AYUDA EN ACCIÓN ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et limites prévues à l'article 238 <i>bis</i> du code général des impôts.